

MAIRIE DE WARLUIS

Département de l'Oise

Tel : 03 44 89 27 13

Fax : 03 44 89 02 74

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 JANVIER 2018

Date de la convocation : 12/01/2018

Date de l'affichage : 12/01/2018

Le vingt-deux janvier deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe de PONTON d'AMECOURT, Maire de WARLUIS.

Présents : M. M. Christophe de PONTON d'AMECOURT, Arnaud BOURGEOIS, Françoise BRIDOT, Jean-Paul CORDIER, Jacqueline GALLOIS, Peggy TOURNACHE, Daniel LEMENAGER.

Absents : Mme Nathalie ESPINE représentée par M. de PONTON d'AMECOURT,
M. Ludwig ROHRBASSER représenté par Mme Peggy TOURNACHE, Mme Carole DANIEL représenté par M. BOURGEOIS. Mme Brigitte LEPOETRE Représenté par Mme BRIDOT.
M. Luigi MAUGER.

Mme BRIDOT est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la modification de l'ordre du jour, les documents concernant la déclaration de projet n'étant pas parvenu, cette délibération est reportée ultérieurement.

PROJET DE BUDGET :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget 2018.

CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE :

Considérant l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales;
Le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à créer une régie communale d'avance, afin de pouvoir régler les menues dépenses au moyen d'une carte bancaire.

REPRISE DES VOIRIES :

Considérant le rapport du commissaire enquêteur, le conseil municipal demande que les voiries des lotissements, rue d'Elbée, Place des comtes et rue de l'orme, soient intégrées dans le domaine communal.

Monsieur le Maire est chargé de signer tout document afférent à ce dossier.

ACQUISITION PARTIELLE DU TERRAIN RUE BUQUET :

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de proposer un prix d'achat de 2 €/M2 Pour la partie du terrain cadastré section n qui est destiné à collecter les eaux pluviales de la rue Buquet et des terres du lieudit 'l'orme Riffard »
Après délibération le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, Monsieur le Maire est chargé de faire cette proposition au propriétaire.

Concernant le terrain situé ancienne route de Paris, le conseil municipal refuse d'augmenter le prix d'achat de la parcelle cadastrée section n°

DISSOLUTION DU CCAS :

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le Centre Communal d'Action Sociale n'est pas autonome financièrement et qu'il serait possible de le dissoudre et de créer une commission d'action sociale, composée des membres actuels du CCAS et de membres bénévoles.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à la dissolution du CCAS à l'unanimité. Il fixe le repas des aînés au mois de décembre.

INDEMNITES DES ELUS :

INDEMNITES MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES :

Considérant la loi 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat,

Considérant la circulaire préfectorale en date du 2 février 2016,

Considérant le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L.2123-20-1,

Considérant qu'il faut modifier les termes de la délibération en date du 19/09/2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tableau des indemnités des élus comme suit :

Fonction	Taux
Maire	32% de l'indice brut terminal de la fonction publique
1er adjoint	11% de l'indice brut terminal de la fonction publique
2e adjoint	11% de l'indice brut terminal de la fonction publique
3e adjoint	11% de l'indice brut terminal de la fonction publique

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de réfléchir sur la possibilité de fusionner avec une ou plusieurs autres communes.

Le conseil municipal est informé que la brocante aura lieu le 13 Mai 2017 et organisée par le WES.

BROCANTE le 13 Mai 2018:

Les inscriptions se feront à la mairie, auprès des membres du WES, les 7 et 14 avril 2018 de 9 h à 12 h.

Pour tout renseignement, appelez le 07 85 18 78 13

TELETHON du 8 Décembre 2017 A WARLUIS :

La somme de 14 458 € a été collectée et reversée à l'AFM TELETHON.